

# Coronavirus (COVID-19)

5 mai 2020

## Directives concernant les sorties et visites d'un jeune hébergé en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation

L'assouplissement progressif des mesures de confinement mises en place par le gouvernement amène le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à revoir certaines directives. Dans ce contexte, la présente vise à transmettre les indications attendues au regard de toute sortie et visite pour les jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA). Ces situations peuvent prendre la forme de sorties dans leur milieu familial, de travail, ou chez une personne significative ou encore de visites au CRJDA. Des mesures doivent aussi être appliquées afin de réduire la transmission de la COVID-19 et protéger efficacement les personnes.

Les présentes informations sont complémentaires aux autres documents produits par le MSSS et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). La directive devra être ajustée aux recommandations évolutives des autorités de la santé publique, le cas échéant.

Selon la modalité retenue pour assurer la visite ou la sortie, il importe d'informer le jeune et ses proches des mesures sanitaires à prévoir afin de se conformer aux directives de la santé publique. Ces dernières ne doivent pas être interprétées comme étant punitives, mais bien dans une perspective d'assurer la sécurité des personnes et des milieux concernés.

Pour ce faire, des mesures d'intervention universelles (ex. lavage systématique des mains), ciblées (ex. itinéraires de déplacement au sol), spécialisées (ex. surveillance constante) ou de derniers recours (ex. mesures de contrôle) sont à établir. Il faut également tenir compte de l'âge du jeune et de sa capacité à respecter ou non une consigne de limitation des contacts physiques.

### Rappel

La COVID-19 est une maladie respiratoire causée par le nouveau coronavirus, également appelé SARS-CoV-2. Les principaux symptômes sont la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, une difficulté à respirer ou une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût. La maladie peut entraîner des complications pour certaines personnes, notamment les personnes âgées de plus de 70 ans ou les personnes souffrant de maladies chroniques sévères.

Les jeunes sont généralement asymptomatiques ou présentent des symptômes légers comme de la fièvre, une toux sèche et de la fatigue. Certains présentent aussi des symptômes gastro-intestinaux.

Elle se transmet principalement d'une personne à une autre par le contact avec les gouttelettes qui sont projetées dans l'air. La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. On ne peut exclure que le virus soit transmis par les selles. L'application de consignes sanitaires générales de base est suggérée pour tous, en tout temps : hygiène des mains, étiquette respiratoire, mesures de distanciation physique et, enfin, port d'un couvre-visage lorsque la distance de 2 mètres ne peut être respectée<sup>1</sup>. On se réfère au guide autosoins produit par le MSSS, qui donne de plus amples informations :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes\\_de\\_sante/19-210-30FA\\_Guide-autosoins\\_francais.pdf?1584985897](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/19-210-30FA_Guide-autosoins_francais.pdf?1584985897)

## A. Modalités de sortie

### Consignes sanitaires pour le responsable du milieu accueillant le jeune

Le responsable du milieu qui reçoit le jeune doit s'engager à mettre en place des mesures de prévention adaptées aux caractéristiques du jeune, du milieu et aux modalités de la sortie (ex.: sortie d'une heure ou avec coucher). Il est de la responsabilité de l'établissement d'informer le responsable du milieu des consignes sanitaires générales, en plus de celles associées au contexte de la sortie :

- avoir préalablement nettoyé et désinfecté les objets et les surfaces touchés fréquemment tels que poignées de porte, robinets, interrupteurs, rampes d'escalier et toilettes : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>
- à l'arrivée et à la fin de la sortie, le jeune et les personnes présentes dans le milieu doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon (durant 20 secondes) ou avec une solution désinfectante à base d'alcool (ex. Purell);
- selon la durée de la sortie, assurer de façon régulière le lavage des mains et le nettoyage des objets et surfaces durant celle-ci (le nettoyage et la désinfection diminuent le risque de contagion);

---

<sup>1</sup> Le port d'un couvre-visage est encouragé puisqu'il pourrait permettre de diminuer le risque de transmission du virus par les personnes asymptomatiques ou peu symptomatiques.

Si le contact ne peut être évité avec une personne présentant un facteur de risque sur le plan de la santé, le port d'un couvre-visage est recommandé pour la personne qui vient en contact et non celle qui est à risque.

Le couvre-visage ne doit pas être porté par un enfant de moins de 2 ans ou par une personne avec des difficultés respiratoires (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002541/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>).

- prendre en considération que les soins que pourrait nécessiter le jeune dans ses activités quotidiennes devraient idéalement être donnés par la même personne (ex. aide pour manger, aller à la toilette, se déplacer dans la maison);
- limiter le plus possible les activités avec contact direct (ex. distancer les personnes le plus possible, limiter le partage des objets comme le cellulaire, la télécommande ou la manette de jeux, manipuler le matériel dans un jeu de société par une même personne, etc.);
- instaurer une façon de faire pour respecter et rendre opérationnel les consignes précédentes, selon les modalités de sortie (ex. aires communes, repas, hygiène personnelle et installations sanitaires, coucher, etc.);
- au cours des sorties, il pourrait être difficile de conserver une distance de 2 mètres entre le jeune, le parent ou la personne significative. Le couvre-visage pourra être porté par l'adulte et, si possible, par le jeune, en respectant les consignes émises par le MSSS.

Les sorties extérieures avec le jeune (ex. marche) sont permises en maintenant une distance de 2 mètres entre le jeune et la personne rencontrée ainsi qu'avec les autres personnes, en évitant les transports publics et en respectant les autres mesures mises en place par le gouvernement (ex. pas de regroupement).

Le responsable du milieu doit contacter le centre de réadaptation s'il constate qu'une personne présente des symptômes de la COVID-19 au cours de la sortie, afin que les mesures appropriées soient prises et, ainsi, éviter de transmettre l'infection (ex. mesures supplémentaires à mettre en place, fin prématurée de la sortie pour investigation ou dispensation de soins en CRJDA ou autres).

Il est aussi attendu que le responsable du milieu fasse état du déroulement de la sortie à la fin de celle-ci pour que les mesures appropriées soient prises au retour du jeune en centre de réadaptation.

## **Au retour du jeune à la suite de la sortie**

Des consignes générales pour les services dispensés en CRJDA ont déjà été émises, concernant la procédure à appliquer à l'arrivée d'un jeune (nouvelle admission ou retour), l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI) et l'aménagement des lieux en CRDJA (zones froide, tiède et chaude) :

[https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/20-MS-02502-06\\_PJ\\_JED\\_CRDJA-2020-04-09.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/20-MS-02502-06_PJ_JED_CRDJA-2020-04-09.pdf)

Le retour d'une sortie doit ainsi s'inscrire en cohérence avec ces consignes. Ainsi, l'évaluation de l'état de santé global du jeune à son retour sera nécessaire, surtout si le contact est de plus de quelques heures, que certains facteurs de risque et des limites dans les capacités de la personne à appliquer des mesures minimales de prévention et protection avaient été identifiés lors de l'autorisation de la sortie.

L'état de santé évolutif des personnes en cause doit aussi être pris en considération, pour assurer :

1. La prévention de l'introduction du virus au CRJDA.
2. L'identification rapide d'un jeune pouvant être infecté.
3. L'application de mesures de prévention et de contrôle des infections appropriées.

## **Processus d'accueil**

Par ailleurs, l'aménagement d'un local d'accueil spécifique permet d'apprécier le risque sans contaminer le milieu de vie du jeune. Il est ainsi recommander de favoriser lors de l'accueil du jeune :

1. Le lavage des mains systématique.
2. La prise d'une douche.
3. Le port de vêtements de rechange, le nettoyage des bagages et le lavage des vêtements qui ont servi lors de la sortie.
4. Le lavage des appareils électroniques (cellulaire, tablette, etc.) avec des lingettes désinfectantes.
5. La surveillance active de la fièvre et des autres symptômes d'infection respiratoire chez tous les usagers au moins une fois par jour.
6. Un retour téléphonique auprès de la personne significative pour faire état du déroulement de la sortie, afin que les mesures appropriées soient prises au besoin.
7. Une période plus ou moins prolongée de surveillance, de confinement ou d'isolement, selon que l'on soit en zone froide, tiède ou chaude.

## **Entretien de l'unité ou du milieu de vie**

Ajuster la fréquence des entretiens selon la clientèle, le nombre de cas, la configuration de l'unité, les équipements de soins, etc.

## **B. Modalités de visite**

### **Consignes sanitaires pour un contact en CRJDA**

Outre les consignes sanitaires générales, le visiteur doit connaître et respecter les consignes suivantes :

#### **Consignes pour le visiteur :**

- À l'arrivée et à la fin du contact, le jeune et le visiteur doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon (durant 20 secondes) ou avec une solution désinfectante à base d'alcool (ex. Purell).

- Limiter le plus possible les activités avec contact direct ou le partage d'objets (ex. distancer les personnes le plus possible, utilisation de la tablette ou du cellulaire, manipulation du matériel dans un jeu de société par une même personne, etc.).
- Si une marche à l'extérieur est autorisée, il faut maintenir une distance de 2 mètres avec les autres personnes.
- Au cours des visites, il pourrait être difficile de conserver une distance de 2 mètres entre le jeune, le parent ou la personne significative. Le couvre-visage pourra être porté par l'adulte et si possible par le jeune, en respectant les consignes émises par le MSSS.

## Consignes pour le CRJDA :

- Décaler les heures d'arrivée et de départ pour éviter les mélanges de groupes ou attroupements.
- Prévoir si possible un accès spécifique aux visiteurs et faire attention aux goulots d'étranglement (ex. : entrée de la bâtisse, salle de repas, etc.).
- Assurer un triage des visiteurs afin de s'assurer qu'aucun ne présente de symptômes d'infection respiratoire.
- Se rendre directement à la salle de rencontre afin d'éviter les déplacements inutiles.
- Limiter le nombre de personnes qui fréquentent en même temps les lieux communs.
- Mettre des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation sociale :  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19?p>
- Retirer les objets non nécessaires des aires communes (ex. décorations, revues, etc.).
- Éviter que les objets communs soient touchés par plusieurs personnes.
- Prévoir le matériel de désinfection et s'assurer de sa disponibilité.
- Identifier un local pour la visite qui permettra de rendre opérationnels les principes précédents.

## Consignes de désinfection :

- Avant et après le contact, nettoyer et désinfecter avec un produit approuvé, les objets et les surfaces touchées fréquemment comme poignées de porte, robinets, interrupteurs, rampes d'escalier et toilettes :  
<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>
- S'assurer que le protocole de désinfection utilise une approche systématique, avec une liste de tâches bien définies, afin que toutes les surfaces contaminées soient nettoyées et désinfectées.